



Jean Valette

Les visites pastorales de l'Entre-deux-Mers en 1617

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du deuxième colloque tenu à Créon les 16 et 17 septembre 1989, CLEM, 1990, pp. 59-61.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.

↳ Citer ce document : Valette (Jean), Les visites pastorales de l'Entre-deux-Mers en 1617, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 2e colloque tenu à Créon les 16 et 17 septembre 1989, CLEM, 1990, pp. 59-61.
<http://www.clempatrimoine.com>

Les visites pastorales de l'Entre-Deux-Mers en 1617

JEAN VALETTE

Conservateur en chef des Archives de la Région Aquitaine
Directeur des services d'Archives de la Gironde

Nous avons déjà eu l'occasion (1) d'attirer l'attention des chercheurs sur le registre (factice) G* 637 des Archives de la Gironde. Ce registre contient les procès-verbaux des visites pastorales réalisées par l'archevêque de Bordeaux (ou ses délégués) dans les paroisses de son diocèse de 1614 à 1623, et plus particulièrement ceux de l'année 1617 (2).

Nous croyons utile de revenir sur cette année 1617 sur laquelle nous possédons de nombreux textes, en étudiant ici les visites effectuées dans l'archiprêtré de l'Entre-Deux-Mers.

Ces visites de 1617 ont été effectuées en deux fois, la première en janvier-février par François Boulaire, curé de Quinsac et vicaire forain de l'archiprêtré ; et la seconde, dont nous ignorons la date, par Denis Hurault, cure de Vayres.

Ces procès-verbaux, dont nous donnons ci-après une édition littérale (3), nous paraissent présenter un grand intérêt.

A. Sur leurs auteurs

La culture des deux prêtres auteurs des procès-verbaux ou plus exactement de leurs secrétaires (dont nous ne connaissons qu'un seul, J. Faures, curé de Saint-Caprais-de-Bordeaux), nous est en effet connue à travers leurs écrits, l'orthographe qu'ils utilisent et leur vocabulaire (4).

B. Sur les itinéraires des visites

Les visites qui nous intéressent portent sur l'archiprêtré d'Entre-Deux-Mers (5), et sur la partie sud dudit archiprêtré. En effet les deux visites étudiées ici ne concernent pas la partie nord, d'Ambès à la hauteur de Bordeaux. Et toutes les paroisses de la partie sud ne semblent pas avoir été visitées, en particulier les paroisses des visiteurs, Quinsac et Vayres. Il conviendra d'étudier ultérieurement quelles ont été les limites exactes de cet archiprêtré et leur modifications au cours des siècles, ainsi que les congrégations qui le divisaient. La première des visites, celle effectuée par François Boulaire, recouvre une grande partie de l'actuel canton de Créon ; la seconde, celle de Denis Hurault, partie des cantons de Branne et de Créon.

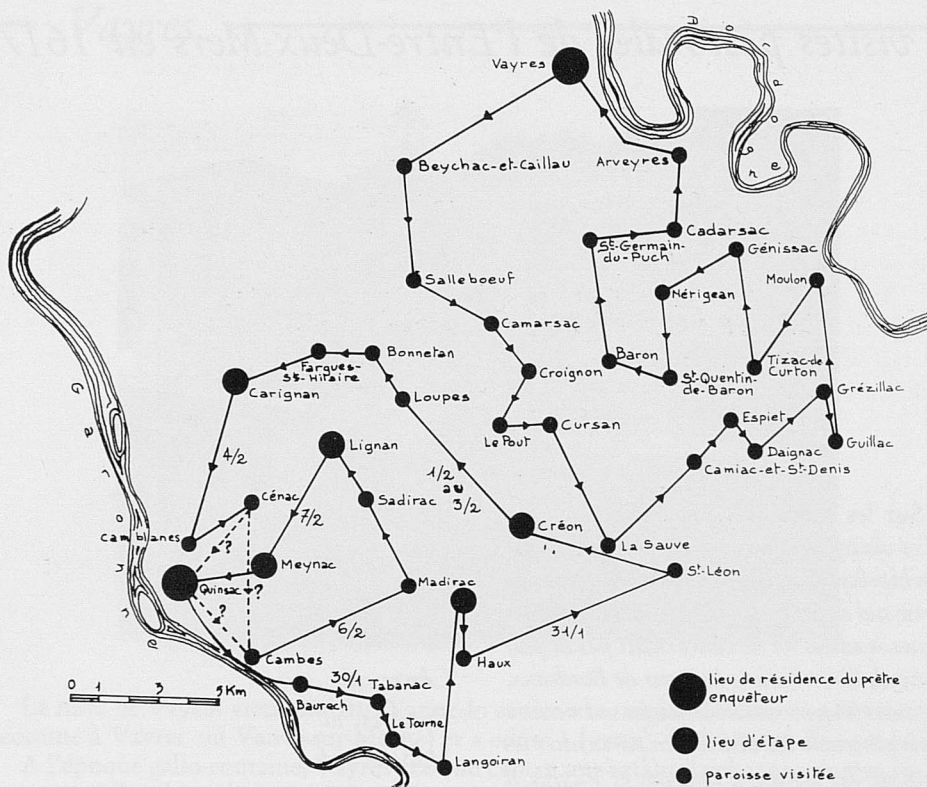
VISITE DE FRANÇOIS BOULAIRE

Baurech, arr. de Bordeaux, c. de Créon
Tabanach, *id.*
Tourne (Le), *id.*
Langoiran, arr. de Bordeaux, c. de Cadillac
St-Genès-de-Lombaud, arr. de Bordeaux, c. de Créon
Haux, *id.*
Saint-Léon, *id.*
Créon, arr. de Bordeaux, ch. l. c.
Loupès, arr. de Bordeaux, c. de Créon

Bonnetan, *id.*
Fargues-Saint-Hilaire, *id.*
Carignan, *id.*
Camblanes-et-Meynac, *id.*
Cénac, *id.*
Cambes, *id.*
Madirac, *id.*
Sadirac, *id.*
Lignan, *id.*
Meynac, cf. Camblanes-et-Meynac

VISITE DE DENIS HURAULT

Beychac-et-Caillau, arr. de Bordeaux, c. de Carbon-Blanc
Sallebœuf, arr. de Bordeaux, arr. de Créon
Camarsac, *id.*
Croignon, *id.*
Pout (Le), *id.*
Cursan, *id.*
Sauve (La), *id.*
Camiac-et-Saint-Denis, arr. de Bordeaux, c. de Branne
Espiet, *id.*
Daignac, *id.*
Grésillac, *id.*
Guillac, *id.*
Moulon, *id.*



Visites paroissiales dans l'archiprêtre d'Entre-Deux-Mers en 1617.

Tizac-de-Curton, *id.*
 Génissac, *id.*
 Nérigean, *id.*
 Saint-Quentin-de-Baron, *id.*
 Baron, *id.*
 Saint-Germain-du-Puch, *id.*
 Cadarsac, arr. et c. de Libourne
 Arveyres, *id.*

C. Sur les prêtres visités

Très généralement les prêtres visités sont présents sur leur paroisse à l'arrivée des visiteurs. Un seul est absent, celui de Sadirac (6), qui doit être assez mauvais sujet, car « on dit qu'il s'en estoit allé exprès se sachant qu'y devions allé ». Dans deux cas leur habillement laisse quelque peu à désirer : à Langoi-

ran « où avons trouvé le vicaire dud. Langoiran sans soutanne avec une robe de chambre » ; et à Loupes où « avons trouvé le curé dud. Loupes en chemise sans soutane ».

D. Les matières traitées dans les procès-verbaux.

Les ordonnances antérieures

On est étonné du sort réservé par les curés aux ordonnances rendues à la suite des visites précédentes, sans doute celles effectuées par le cardinal de Sourdis en personne (7). Sept curés de la première visite les ont conservées ; onze ne peuvent les représenter. Certains ne donnent aucune raison, comme si ces procès-verbaux ne présentaient pour eux aucun intérêt. Beaucoup expliquent qu'il

n'étaient pas pour lors dans leur cure actuelle et que leur prédécesseur ne leur a rien laissé (8).

Les registres paroissiaux

Il est difficile de savoir exactement quel sens donner à l'expression « il a tous les livres selon l'ordonnance de Votre Seigneurie ». Recouvrait-elle seulement les livres liturgiques et autres dont nous parlerons plus bas, et les registres que les curés devaient tenir des actes de leur ministère ? Car ces registres ne sont pas cités dans chaque visite, et lorsqu'il en est question ce qui nous en est dit est imprécis (9). Nous relevons par exemple à Cursan qu'« il a les livres, excepté qu'il ne fait pas registre des mariés. Il le fera dorénavant » ; à Baron qu'il « ne fait pas le roole des morts » ; à Saint-Germain-du-Puch. Il fait le roole de tous. Il n'a pas celui de confirmation ; à Cadarsac « celui de confirmation et des morts ».

Les livres liturgiques

Il est fort difficile, avec les moyens à notre disposition, de savoir avec exactitude de quels livres liturgiques il est question dans les procès-verbaux de visite. Sans vouloir être exhaustif, ce qui dépasse nos compétences, relevons :

Catéchisme du Concile de Trente. Publié en octobre 1566. Explicitement protégé par un privilège, il a connu néanmoins de nombreuses éditions sans approbations pontificales. En mai 1772, le marchand-éditeur Guillaume Rouillé, qui a déjà publié Canons et Catéchisme, obtint le privilège royal ;

Perronet (Denis), carme de Melun, puis théologal et vicaire général d'Auxerre, Manuel général et instructions des curez et vicaires... avec plusieurs sermons pour la déclaration des cérémonies de l'Eglise de Dieu, par F. Denis Perronet, ... le tout augmenté par le même auteur. Rouen, I. Grevel, 1581, 248 p. ; le P. Pierre Milhard est l'auteur de la Vraye guide des curez, vicaires et confesseurs, divisée en trois parties.

La première édition de cet ouvrage est de 1604, Lyon, 1604, in-8°, 827 p. et table ; le Fr. Luis de Granada, écrivain ascétique de la fin du XVI^e siècle, est l'auteur en particulier du Guide des pêcheurs, de tous les ouvrages de Luis de Grenada le plus souvent traduit en français. La plus ancienne édition est de Douai, 1574, in 8°. Les œuvres complètes de Luis de Grenada ont fait l'objet d'une édition en 19 volumes in-8° à Madrid en 1786-1789.

Vêpres et catéchisme.

Nous ne sommes renseignés sur ce point que par les procès-verbaux de la deuxième visite. Tous les curés n'enseignent pas le catéchisme et ne disent pas vêpres, ou quelquefois seulement.

Cailleau : « il ne fait pas le catéchisme, alléant que personne ne se y veult trouver. Il dict vespres quelquesfois les samedy et vigiles des festes années lorsqu'il a quelcun pour luy aider ».

Salleboeuf : « il fait le catéchisme parfoys selon la concurrence du peuple. Il chante aussy parfoys vespres les samedys et vigiles ».

Le Pout : « Il dit vespres quelquesfois, comme aussy il fait parfoys le catéchisme ».

Eau baptismale.

Les fonds baptismaux, le balustre qui les entoure sont rarement en état. Ils ne sont pas fermés à clé, et même parfois ouverts.

Saint-Léon : « l'eau baptismale dans un chaudron et mal net, les fons baptismales ouverts et les balustres d'icelles sans clef ».

Tabanac : « n'avons trouvé d'eau baptismale, ny de vase pour la mettre, sinon un de terre ».

Les tabernacles.

Cette petite armoire placée sur l'autel ou encastrée dans le mur du chœur et destinée à conserver le Saint sacrement devrait être

l'objet de toutes les attentions. Il ne semble pas qu'il en ait été ainsi. Le visiteur est satisfait dans deux églises seulement, à Camarsac et à Nérigean. Ailleurs, ou il n'y a pas de tabernacle (10), et le Saint sacrement est alors conservé « dans une fenestre du couté du grand autel » (Baurech, Loupes, Cambes, etc...) ou lorsqu'il y a un tabernacle, il est en mauvais état : « Ni le tabernacle n'est point doublé » (Le Tourne) ; « avons trouvé la clef du tabernacle sur l'autel et non enfermée suivant l'ordonnance. Le tabernacle n'est point doublé (Langoiran), etc...

Quant au Saint sacrement lui-même, il est conservé dans des chrémiers et des calices qui ne sont pas toujours de qualité : « Deulx calices d'argent fort vieux, un fort petit et l'autre un peu fendu à la coupe et les chrémiers vieilles et le vase des infirmes ensemble » (Baurech).

A Haux « avons trouvé le calice sans purificateur et un peu de vin au fons d'icelluy ».

Les cimetières.

Ils sont très généralement mal tenus : « sans closture aucune » (Saint-Léon), « le cimetière la plus grand part ouverte sans closture » (Cambes). La muraille, mais de haut fossés (Lignan) ; «...sinon d'un petit fossé et de haie (Saint-Genis) ; ». Les entrées du cimetières grillées (Camblanes) ; « le cimetière est ouvert » (Arveyres).

Les presbytères.

Les renseignements sur les presbytères sont rares, comme d'ailleurs les presbytères eux-mêmes.

Caillau : « il n'a point de maison et celui qui tient vingt escus qui avoient esté ordonnées par testament pour estre employés en prières et oraisons n'i a point satisfait ».

Daignac : « Le sieur curé non logé ».

Arveyres : « Il n'est pas logé en une maison presbitérale ».

L'Entre-Deux-Mers, tout comme l'archi-

prêtre de Buch et Born, nous révèle en 1617 des églises pauvres, des populations en partie non christiannisées, un clergé qui a assurément besoin d'être amélioré. Ce sera certainement la tâche des années qui vont suivre. La Contre-Réforme est certainement en marche, elle a certainement une rude tâche à accomplir pour que prêtres et fidèles soient dignes de ce que l'on peut attendre d'eux.

NOTES

(1) Valette (Jean), les visites pastorales de l'archiprêtre de Buch et de Born en 1617, dans *Bulletin de la Société de Borda*, 113^e année (1988), p. 203-215.

(2) Où ils occupent les fol. 15 à 159.

(3) En conservant scrupuleusement l'orthographe de celui qui a écrit les procès-verbaux.

(4) *Couté* pour côté ; *soumes* pour sommes (verbe être) ; *choché* pour coucher. *Indécant* : en mauvais état ; *ardier* : brûler. Et *cémetière* pour cimetière ; *néantmoing* pour néanmoins ; *prouveu* pour pourvu. *Concurrence* : présence d'un plus ou moins grand nombre de personne : *crème*, *crémère* pour chrême, chremière.

(5) Appelé *Entre-Deux-Mers* et *Benaug* dans le procès-verbal de François Boulaire.

(6) Et aussi celui de Camarsac. Mais il « avoit toutesfoys laissé toute charge à son homme ».

(7) Cf. Arch. Dép. Gironde, G^e 636, fol. 1 à 119

(8) Lors de la seconde visite, 9 curés ont les ordonnances, 10 ne les ont pas. « Disant ne les avoir jamais eue de son précecesseur » ; « n'avoit point les ordonnances » ; « n'étoit prouveu de la cure lorsque Vostre Seigneurie Illustrissime fis sa visite ».

(9) « Pour les livres ordonnés... il les a tous ». « il a tous les livres... ». « Il a tous les livres ordonnés tant par le Rituel que commandés par Votre Seigneurie ».

(10) Baurech, Saint-Léon, Cambes, Madirac, Caillau, Guillac, Saint-Germain-du-Puch, Cadarsac.